

**FORMULAIRE
FORMULE 27E**

RÉPLIQUE RECONVENTIONNELLE

(Cour; N° du dossier; Intitulé de l'instance)

**RÉPLIQUE RECONVENTIONNELLE
(FORMULE 27E)**

1. Le défendeur admet les allégations contenues dans les paragraphes de la défense reconventionnelle.
2. Le défendeur nie les allégations contenues dans les paragraphes de la défense reconventionnelle.
3. Le défendeur affirme n'avoir aucune connaissance des faits allégués aux paragraphes de la défense reconventionnelle.
4. Le défendeur déclare:

Énoncer de façon concise dans des paragraphes numérotés et distincts les faits déterminants sur lesquels est fondée la réplique reconventionnelle.

FAIT à le 19.

.....
Avocat du défendeur